CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BEYROUTH
DEUXIEME COMMISSION BOURSES SCOLAIRES 2025/2026

DEPOT DES DOSSIERS SUIVANT LE CALENDRIER DEFINI EN FONCTION DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR A L'APPUI DE VOTRE DEMANDE :

☞ ***Tout formulaire renseigné de façon incomplète sera rejeté.***
☞ ***Toute déclaration frauduleuse entraînera le rejet immédiat du dossier.***
☞ ***Toute demande incomplète sera automatiquement classée sans suite.***
☞ ***Ces bourses étant attribuées sur critères sociaux, une enquête sociale est susceptible d'être diligentée.***
☞ ***Cette liste n'est pas exhaustive. Le consulat général se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui paraîtrait nécessaire à l'instruction du dossier.***
☞ ***Suite au dépôt de dossier, le demandeur est susceptible d'être invité à un entretien avec le service des bourses scolaires et/ou à une visite à domicile effectuée par le service social***

Documents à fournir quelle que soit votre situation :

- ◻ Formulaire de demande de bourse dûment complété et signé
- ◻ Lettre exposant les raisons de la demande de bourse
- ◻ Livret de famille (uniquement les pages renseignées)
- ◻ Passeports des membres de la famille (y compris les pages comportant des tampons d'entrée et de sortie)
- ◻ Original du certificat de scolarité **précisant la classe et la zone de transport scolaire**. S'il n'existe pas de service de transport scolaire dans l'établissement ou s'il ne dessert pas la zone du lieu de résidence de la famille et que vous sollicitez une bourse de transport individuel joignez au certificat de scolarité la copie de l'attestation du chauffeur avec mention du tarif par enfant, une copie de la carte grise du véhicule utilisé, du permis de conduire et de la carte d'identité du chauffeur. (**la bourse de transport individuel ne couvre que les frais de taxis collectifs ou de mini bus**)
- ◻ Copie de la carte consulaire **encore valide 3 mois après la date de dépôt du dossier**. Les enfants doivent impérativement être inscrits au registre.
- ◻ Copie de la carte grise du ou des véhicules possédés
- ◻ Copie du contrat de location du logement habité le cas échéant

Documents à fournir en fonction de votre situation familiale, financière et patrimoniale :

Situation familiale (pages 1 et 2 du formulaire)

✓*En cas de divorce ou de séparation :*
- ◻ Copie du jugement de divorce ou de séparation avec indication du montant de la pension alimentaire et copie **du jugement de garde.**

✓*Enfant handicapé à charge :*
- ◻ Carte d'invalidité ou attestation délivrée par la M.D.P.H.

Situation financière (au titre de l'année 2024) (pages 2 et 3 du formulaire)

Ressources :

✓*Pour les salariés* :
- ◻ Documents justifiant des revenus pour **l'année 2024** en **LBP et/ou en USD** (tous les bulletins de salaire mensuels du père et/ou de la mère, compte bancaire de domiciliation du salaire)
- ◻ Attestation annuelle de l'employeur indiquant le montant de tous les revenus bruts et nets perçus en 2024 (y compris bonus, primes, 13°, 14°, 15° mois, transport, allocations familiales, cotisations sociales, impôts) ou, **pour les enseignants universitaires titulaires et pour les fonctionnaires, le tableau annuel délivré par le Rectorat**

ou le Ministère des Finances libanais. **Les primes versées en devises doivent également être déclarées comme revenu.**

- ◻ Attestation de l'employeur de perception ou de non-perception d'une **aide à la scolarité** avec indication du montant de l'aide en LBP et/ou en USD. Le fait de demander une bourse AEFE ne dispense pas les familles de demander l'aide à la scolarité versée par leur employeur. **La bourse AEFE vient en complément de l'aide versée par l'employeur.**

✓*Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans) :*

- ◻ Avis d'imposition 2024 sur les bénéfices ou déclaration des résultats visée par les services fiscaux
- ◻ Statuts de la société
- ◻ Compte d'exploitation et bilan 2024 établis et visés par un comptable agréé du ministère des Finances.
- ◻ Avis d'imposition 2024 sur les revenus tirés à titre personnel de l'activité exercée

✓*Pour les retraités :*

- ◻ Relevé annuel des retraites et/ou pensions, tableau délivré par le ministère des Finances libanais pour les retraites perçues au Liban

✓*Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire* :

- ◻ Justificatifs de la pension alimentaire reçue

✓*Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers* :

- ◻ Justificatifs des loyers annuels perçus ; avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus, contrat de bail ou relevés bancaires

Avantages en nature :

✓*Pour les bénéficiaires d'une aide financière familiale ou autre* :

- ◻ Justificatifs attestant du versement des aides (attestation chiffrée signée par le donateur, …)
- ◻ Attestation de mise à disposition d'un logement avec une estimation du loyer, d'un billet d'avion ou de tout autre avantage.

Situation patrimoniale (page 3 du formulaire)

Comptes bancaires

- ◻ Relevés bancaires de l'année 2024 et un récent (moins de 3 mois) pour **chaque** compte bancaire ou d'épargne ou compte-titres. **Le compte de domiciliation du salaire doit impérativement être joint**.

Biens immobiliers :

- ◻ Copie du tableau d'amortissement en cas d'emprunt en cours de remboursement (échéancier)
- ◻ Copie des actes de propriété (au Liban comme en France ou dans tout autre pays avec mention de la valeur du bien à la date de l'achat ou de l'héritage) ou contrat de location **en cours de validité**.
- ◻ Avis d'imposition aux taxes foncières (pour les biens acquis en France)

Charges sociales obligatoires :

- ◻ Justificatifs des cotisations d'assurance-maladie ; cotisations sécurité sociale **obligatoires** (les cotisations auprès d'assurances privées ne sont pas prises en compte) ou de retraite versées (fiches de paie, attestation de l'employeur ou attestation du paiement des cotisations par l'organisme prestataire lorsqu'elles ne sont pas prélevées sur le salaire (CFE), caisses professionnelles (ordre des ingénieurs, ordre des avocats, etc.). **Seule la cotisation du salarié est prise en compte.** – les cotisations pour le conjoint et les enfants ne doivent pas être reportées dans les charges.

Familles ayant résidé en France au cours des 5 dernières années

- ◻ Attestation de radiation de la caisse d'allocations familiales (CAF) - Pour les familles arrivées de France en 2024, fournir également l'avis de paiement de la caisse d'allocations familiales.

Familles dont un des parents réside en France

- ◻ Copie des 2 derniers avis d'imposition (sur les revenus et foncier) ou de non-imposition.

- □ Attestation de radiation de la caisse d'allocations familiales pour le parent et le(s) enfant(s) résidant au Liban (à fournir chaque année pendant 5 ans)
- □ Copie du contrat de location ou du titre de propriété avec mention de la valeur d'achat.